

# BABB CO

3, av. Nagelmackers - BP 23  
78450 VILLEPREUX  
FRANCE

Tél : +33(0)1.30.80.81.82

Fax : +33(0)1.30.80.81.99

WEB : www.babbco.fr

E-MAIL : babb-co@orange.fr

## FICHE

## TECHNIQUE

Réf : FT/ IPA-85-15

Page : 1/3

Rév : 1 Du : 11/09

### LINGETTES IPA 85-15

**FABRICANT : BABB CO/SOCOMOR.**

**DESCRIPTION / APPLICATION(S) :**

- Préparation, nettoyage et décontaminations de surfaces.
- Décontamination nucléaire de petites surfaces métalliques ou plastiques
- Ces lingettes sont imprégnées d'alcool isopropylique (85%) et d'eau (15%) retardant l'évaporation de l'alcool.
- Les lingettes préimprégnées réduisent les C.O.V. (composés organiques volatils) et les déchets par rapport à l'usage de liquide et de chiffons.

**SPECIFICATION(S) / NORME(S) :**

- Non applicable.

**PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES :**

- Aspect : lingettes blanches imprégnées non tissées et non pelucheuses.

**CONDITIONNEMENT / TRANSPORT / STOCKAGE :**

. Conditionnement : les lingettes sont fournies dans une "sache" étanche (100 lingettes par sachet).

. Transport / Manipulation : voir fiche de donnée de sécurité (FDS).  
Utiliser impérativement le distributeur associé.

. Stockage / Durée de vie :  
garder à l'abri de l'humidité  
Température limite : 0 à 50°C.  
Garder les emballages fermés entre chaque prélèvement. Laisser les sachets ouverts dans le distributeur.  
Durée de vie : **24 mois (sachet non ouvert)**.

# BABB CO

3, av. Nagelmackers - BP 23  
78450 VILLEPREUX  
FRANCE

Tél : +33(0)1.30.80.81.82

Fax : +33(0)1.30.80.81.99

WEB : www.babbco.fr

E-MAIL : babb-co@orange.fr

## FICHE TECHNIQUE

Réf : FT/ IPA-85-15

Page : 2/3

Rév : 1 Du : 11/09

### MODE OPERATOIRE :

#### Mise en oeuvre



1 Ouvrez le sachet de lingettes pré imprégnées en déchirant doucement l'encoche qui se trouve sur le côté de la partie supérieure du paquet. Ne pas sortir le rouleau de lingettes du sachet.



2 Dévissez le couvercle de la boîte de lingettes. Placez le sachet de lingettes dans le distributeur, la partie ouverte devant être placée au dessus. Tirez la lingette centrale.



3 Poussez / tirez la lingette centrale à travers l'ouverture du couvercle.



4 Une fois la lingette placée, refermez le couvercle sur la boîte ; tirez les lingettes dont vous avez besoin.



5 Le couvercle est muni d'un clapet d'aide à la fermeture ; assurez vous que celui ci est bien positionné. Le couvercle correctement fermé évite d'évaporation du solvant.



6 Utilisez les lingettes sur la surface à nettoyer. Pour une action mécanique plus importante utilisez les lingettes pliées.



7 Placez les lingettes utilisées dans un sac en plastique à jeter.

8 Après avoir utilisé la dernière lingette, dévissez le couvercle de la boîte. Enlevez le sachet vide et le mettre dans un plastique à jeter.  
**NE PAS JETER le distributeur, il est réutilisable.**

### UN PRODUIT



Entre chaque utilisation, fermer le clapet afin que les lingettes ne sèchent pas.

# BABB CO

3, av. Nagelmackers - BP 23  
78450 VILLEPREUX  
FRANCE

Tél : +33(0)1.30.80.81.82

Fax : +33(0)1.30.80.81.99

WEB : www.babbco.fr

E-MAIL : babb-co@orange.fr

## FICHE TECHNIQUE

Réf : FT/ IPA-85-15

Page : 3/3

Rév : 1 Du : 11/09

Tirer une ou plusieurs lingettes.

Les passer sur la zone à traiter, l'efficacité maximale est obtenue en plaçant la main à plat sur chaque lingette, ne pas faire de 'boules chiffonnées'.

Renouveler l'opération jusqu'à disparition des huiles, graisses, taches, contaminant etc...

Après utilisation, il est recommandé de stocker les lingettes usées dans un récipient fermé.



**HYGIENE ET SECURITE** : voir Fiche de Données de Sécurité (FDS).

*Les valeurs données dans cette fiche sont présentées de bonne foi à notre clientèle, dans le seul but de l'informer et de l'aider dans ses recherches et vérifications. Ce document ne pourra entraîner aucune garantie formelle ou implicite quant à son utilisation.*

*En conséquence, BABB CO ne pourra être tenu pour responsable des dommages de quelque nature qu'ils soient relatifs à la publication de ce document. De même, aucune des informations qu'il renferme ne doit être interprétée comme une autorisation ou une recommandation d'emploi de produits qui enfreindraient des droits protégés de propriété industrielle.*